

Platines compteurs Linky et disjoncteur : normes et incendies

Obligatoire & Conforme à la nouvelle spécification d'ENEDIS CPT-M&S-Spec-13006A

Conforme aux normes :

NF C 14-100 applicable au distributeur (ENEDIS) dans la partie compteur jusqu'en amont du disjoncteur

NF C 15-100 applicable aux installations électriques dans la partie aval du disjoncteur (logement)

Platine compteur Linky et disjoncteur

Matériau classe M1 auto-extinguible Limitée à la puissance de 12 kVA Pré-câblées avec des câbles cuivres souples ayant une section de 16 mm²

Les articles de la norme NF C 14-100 opposables au distributeur ne laissent pas la place au doute.

1) L'installation des compteurs connectés Linky doit être réalisée sur des platines réglementaires classe M1 auto-extinguibles ce que ne respecte pas ENEDIS.

Dans l'existant les panneaux de contrôle en bois doivent être éliminés et remplacés par des platines plastiques (Cf guide pratique n° 11 page 19).

La même norme définit et restreint les lieux de pose des nouveaux compteurs pour des questions de sécurité avec obligation d'intercaler par exemple deux plaques de plâtre pour éviter l'inflammabilité ce que ne respecte pas ENEDIS

2) La même norme interdit de façon absolue pour des questions de sécurité d'installer un ré-enclenchement automatique, ce que fait Linky sur un AGCP (nom technique du disjoncteur).

3) Le compteur connecté Linky possède un disjoncteur interne unipolaire au lieu d'omnipolaire, qui est susceptible de créer un arc électrique ce qui optimise les conditions de démarrage d'un incendie.

4) L'un des arguments de la communication d'ENEDIS pour justifier le déploiement de son système de comptage connecté c'est la possibilité de réglage à distance pour répondre à une éventuelle augmentation de puissance, sans déplacement de technicien.

Pour ce faire les poseurs de Linky règlent au maximum la puissance de l'AGCP (Le disjoncteur de l'abonné).

Or dans la propre fiche « SéQuelec » d'ENEDIS du compteur Linky cette augmentation est interdite car elle doit tenir compte de la puissance technique de l'installation (telle qu'elle a été contrôlée par le CONSUEL à l'origine).

En effet **une augmentation de puissance à distance sans s'être assuré que les câbles soient correctement calibrés est une cause supplémentaire d'échauffement et d'incendie** surtout avec le CPL en fréquence kHz.

L'association Promotelec vient découvrir ce problème et conseille dans une fiche du 18 avril 2018 de faire intervenir un électricien professionnel pour vérifier la compatibilité de l'installation avec le compteur Linky dès sa pose.

C'est bien la preuve de la légèreté avec laquelle a été conçu ce projet exclusivement mercantile au préjudice de la population.

Source : association Next-Up